

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2026 - 215		
<p style="text-align: center;">Commission territoriale Est du 09/04/2026 Présidence : Michèle Trémolières</p>	<p>Objet : renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Hettange-Grande</p>	<p>Vote en conseil plénier : avis favorable</p>

Contexte

La réserve naturelle nationale (RNN) d'Hettange-Grande est localisée dans le département de la Moselle entre Thionville et la frontière luxembourgeoise sur le territoire de la Communauté de communes de Cattenom et environs. L'intégralité de son périmètre est définie sur des parcelles cadastrales en zone périurbaine de la commune d'Hettange-Grande au lieu-dit « Gries », sur une superficie de 6,1 hectares.

Elle se compose d'une ancienne carrière ainsi que de ses terrains adjacents. Elle est délimitée au Nord-Ouest par la route départementale 53, au nord-est par des champs cultivés, au sud-ouest par le stade municipal et au sud-est par des parcelles en friche et un chemin rural donnant accès à la forêt domaniale de Garche. La maison de la nature, nouvellement installée, est également située en limite de réserve, au Nord-Est permettant d'accueillir les bureaux de la conservatrice et de son équipe.

La RNN d'Hettange-Grande comporte un patrimoine géologique de valeur internationale, correspondant au stratotype de l'Hettangien (dont l'âge est compris entre 201,4 et 199,4 Millions d'années), premier étage stratigraphique du Jurassique, défini par Renevier en 1864. Outre de très nombreux fossiles variés (flore, foraminifères, ostracodes, bivalves, gastéropodes, céphalopodes, vertébrés) décrits et inventoriés depuis longtemps par la communauté scientifique, la réserve permet d'observer différents types de roches sédimentaires (grès, calcaires, marnes) ainsi que des surfaces stratigraphiques singulières (surfaces d'érosion, surfaces de discontinuité) et des objets structuraux (failles).

La RNN conserve également un patrimoine écologique, puisque l'exploitation des roches (principalement le grès) a favorisé l'apparition d'habitats de pelouses pionnières sur dalles et sables d'une grande originalité floristique. Cet espace sert également de refuge à des espèces protégées et patrimoniales d'oiseaux, de reptiles, de chiroptères et d'insectes.

La gestion de la réserve est confiée à la Communauté de communes de Cattenom et environs.

Le plan de gestion 2025-2035 repose sur un travail de réflexion mené à l'aide du guide technique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Cette méthode permet de mieux s'adapter aux contextes perpétuellement évolutifs. Le plan de gestion se compose de :

- 1- Etat des lieux (comprenant 3 volumes)
- 2- Enjeux et les responsabilités du site
- 3- Tableaux de bord
- 4- Fiches actions

Le choix des enjeux correspond à un diagnostic qui constitue une synthèse des données existantes : caractéristiques naturelles, administratives et humaines. Il s'appuie également sur plusieurs travaux préexistants : 1er et 2e plan de gestion de la RNN, les études et les suivis réalisés depuis 1985 jusqu'à 2025, les données et statistiques du gestionnaire depuis 2014.

Ce nouveau plan de gestion vise les quatre enjeux suivants :

- Stratotype de l'Hettangien,
- Objets géologiques remarquables,
- Biodiversité des milieux naturels,
- Valeur paysagère.

Les facteurs clefs identifiés dans le projet de plan de gestion pour garantir la réussite des opérations déclinées pour chaque enjeu sont les suivants :

- Les connaissances scientifiques.
- L'ancrage territorial.
- Le fonctionnement.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2025-2035 et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans ce projet sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation d'un tel site.

Supports de réflexion

- Projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale d'Hettange-Grande,
- Présentation en séance du plan de gestion par Isabelle Lénard, conservatrice de la réserve naturelle nationale d'Hettange-Grande.

Analyse

En préambule, le CSRPN rappelle que la Réserve Naturelle Nationale d'Hettange-Grande (Moselle) a été créée sur le critère de fondement géologique en vue de protéger et de conserver le stratotype de l'Hettangien (code RNN75 – FR3600075). A ce titre, elle est inscrite à l'inventaire national du patrimoine géologique « stratotype historique de l'Hettangien de la RNN d'Hettange-Grande ». La conservatrice actuelle, Isabelle Lénard, est rattachée à l'organisme gestionnaire de la communauté de communes de Cattenom et environs.

Le CSRPN est ici consulté sur le projet de plan de gestion de la réserve dans l'intervalle 2025-2035. Dans un premier temps, il ne peut que souligner la qualité du document présentant le plan de gestion, document bien conçu, facile à lire et parfaitement bien illustré.

Le fascicule 1 du plan de gestion se compose de trois volumes, avec (i) un état des lieux (69 pages), (ii) de nombreuses illustrations sous la forme de tableaux, photographies et figures variées (23 tableaux, 6 graphiques, 17 cartes), et (iii) des annexes multiples (15 documents administratifs, inventaires biologiques...). Le fascicule 2 expose la mise en œuvre des enjeux préalablement définis. Le fascicule 3 résume la démarche proposée, sous la forme de tableaux de bord, avec la mise en place d'indicateurs de réussite des objectifs opérationnels. Ainsi, l'ensemble des documents analysés permet d'avoir une vision claire et précise de la stratégie de mise en œuvre des actions proposées.

Après un rappel du contexte administratif de la réserve, le corps du rapport est axé sur une présentation de la géodiversité et la biodiversité du site. Les quatre enjeux majeurs sont (i) le stratotype de l'Hettangien, (ii) les objets géologiques remarquables, (iii) la biodiversité des milieux naturels et (iv) la valeur paysagère. Les trois facteurs clefs de réussite, associés à ces enjeux, sont (i) les connaissances scientifiques, (ii) l'ancrage territorial, et (iii) le fonctionnement.

En outre, le diagnostic du plan de gestion met en évidence un milieu biologique écologiquement représentatif, à forte valeur patrimoniale et sensible, qu'il convient également de protéger et gérer. Il en est de même pour la valeur paysagère, liée à la géologie, mais aussi au patrimoine historique. Enfin, la protection du patrimoine naturel n'est efficace que si la RNN est intégrée pleinement à son territoire, ce qui est déjà le cas. Ce dernier point est sans doute à consolider afin d'assurer à la réserve une meilleure visibilité vis-à-vis du grand public.

De plus, un point sensible de la réserve reste la proximité immédiate de la zone urbaine (route et gare) et notamment des aménagements anthropiques (par exemple, le stade de football, dont une partie est attenante au territoire de la réserve et dont l'accès se fait souvent via la traversée de la réserve). Le CSRPN note la nécessité d'être avant tout attentif et réactif à tout changement potentiel.

Comme cela a été évoqué, il est aussi intéressant de mettre en avant la valeur paysagère du site, liée en partie à la nature du sous-sol, mais aussi en relation avec l'histoire de l'exploitation de la carrière pour la fabrication de pavés. Néanmoins, le paysage ne se limite pas à l'enceinte du site protégé de la réserve, puisqu'il prend en compte une vision beaucoup plus large, avec des éléments morphologiques d'échelle plurikilométrique, comme la reconnaissance du « relief de cuesta », élément géomorphologique caractéristique de la partie orientale du bassin de Paris. Ainsi, visible depuis le point le plus haut du sentier au sein parcours de la réserve, on peut voir se dessiner la côte de Moselle.

On appréciera tout particulièrement l'effort portant sur les animations scolaires. Il convient de souligner le travail réalisé au sein de la réserve afin de prendre en compte les contenus et les compétences attendues du programme pédagogique de l'Éducation Nationale depuis le cycle 1 (École maternelle) jusqu'au cycle 4 (Collège).

Pour qu'une gestion soit réussie, une bonne gouvernance, un solide ancrage territorial et des connaissances scientifiques sont fondamentaux. Ce point semble réalisé en prenant l'historique et l'évaluation du plan de gestion précédemment présenté et validé en 2023. En effet, la protection et l'entretien du patrimoine, la conservation et la restauration des objets géologiques, ainsi que l'amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel ont été en très grande partie réalisés.

Un seul point faible majeur reste toujours le poste à temps partiel de la conservatrice, ce qui ne permet sans doute pas une réalisation pleine et entière des objectifs fixés.

En conclusion, les objectifs de gestion sont parfaitement clairs, axés principalement sur le principe de géodiversité, spécificité de cette réserve. Les missions de conservation de base et les éléments de contexte sont bien exposés et hiérarchisés.

Le CSRPN donne un avis favorable au plan de gestion 2025-2035 proposé et donc permet à la conservatrice la poursuite de son travail raisonné et opiniâtre. Considérant que la réserve fondée sur la préservation de formations géologiques révèle aussi un intérêt fort pour la biodiversité végétale et animale, le CSRPN fait des recommandations en ce sens.

Avis du CSRPN

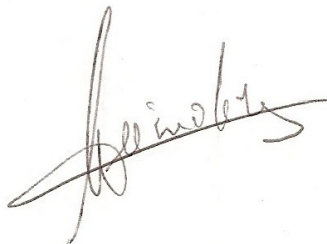
Favorable avec recommandations

Recommandations

- Mettre en place des inventaires biologiques, en priorisant les indicateurs biologiques du changement climatique et de tout autre changement potentiel de l'environnement de la réserve.
- Pérenniser à intervalles réguliers le suivi de la faune et de la flore via les indicateurs sélectionnés.
- Surveiller l'éventuelle propagation d'espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser la taille des arbres et le débroussaillage sur l'ensemble de la réserve en opérant une rotation de 3 ans sur différents secteurs, afin de retrouver une mosaïque d'habitats assurant ainsi la diversité des espèces animales et végétales.
- Suivre la gestion et l'évolution des habitats en lien avec la recommandation précédente.
- Mettre un point d'attention sur la fréquentation du site en particulier lors de sa simple traversée pour accéder aux aménagements anthropiques (par exemple, le stade de football dont une partie est attenante au territoire de la réserve), et être réactif à tout changement potentiel.

Fait le 11/05/2026

La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES



Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN

